

Le 25 janvier 2021

**PAR COURRIEL :**

Objet : Demande d'accès à l'information concernant les lots 2 623 887 et 2 625 731 à Saint-André-d'Argenteuil, document numéro 401968893

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, datée du 22 décembre dernier, concernant l'objet précité.

1. Rapport d'inspection du 29 octobre 2020, 28 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (30)

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides  
Région : Laurentides

<b>1 Identification</b>		
Date de l'intervention : 2020-10-29	Heure de début : 9 h 07	Heure de fin : 13 h 01
Intervention effectuée par : Sandra Veilleux		
Accompagné par :		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO

<b>1.1 Demande</b>		<input type="checkbox"/> SO
N° des demandes :	200739879 200739874 200739877 200739878	Type des demandes : Plainte à caractère environnemental
Objet des demandes :	H-PL / Saint-André-d'Argenteuil / Ferme Kingsbury inc. / Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant du déboisement en milieux humides sur les lots 2 623 887 et 2 625 731 pour remise en culture.	

<b>1.2 Intervention</b>	
N° d'intervention : 301493214	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7430-15-01-03755-03	N° de document : 401968501
But de l'intervention :	Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant du déboisement en milieux humides sur les lots 2 623 887 et 2 625 731 pour remise en culture à Saint-André-d'Argenteuil commis par Ferme Kingsbury inc.

<b>2 Lieu concerné par l'intervention</b>		↓↑ - +
1	Nom du lieu : Lots 2 623 887 et 2 625 731 à Saint-André-d'Argenteuil	
	Nom usuel du lieu :	
	N° du lieu : X2186356	Type de lieu : Milieux humides
	Localisation du lieu : Lots 2 623 887 et 2 625 731 à Saint-André-d'Argenteuil	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,546818599,-74,272533506	

<b>3 Intervenant du lieu</b>					↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Ferme Kingsbury inc.	Propriétaire	7, rue Bernard Saint-André-d'Argenteuil (Québec) J0V1X	Y2186994	X2186356

<b>4 Condition météo</b>					<input type="checkbox"/> SO
Description :					<input checked="" type="checkbox"/> Précisions
État du ciel	Obstruction à la visibilité	Précipitations	Vent		Température
Nuageux	Aucune	Aucune	Vitesse km/h	Direction	~5 ° C
				—	

<b>5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)</b>					↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Isabelle Archambault	Inspectrice en bâtiment et environnement à la ville de Saint-André-d'Argenteuil	Bur.:450-537-3527 ext. 2737
2	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nicole Taillefer	Secrétaire Ferme Kingsbury inc.	Rés.: <i>art. 53-54</i>
3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Guy Kingsbury	Président Ferme Kingsbury inc.	Cell.: -----

<b>5.1 Mode d'identification</b>		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut (échanges courriel)
But expliqué à/Identification faite auprès de : Inspectrice de la ville		

<b>6 Plainte</b>			<input type="checkbox"/> SO
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	Plaignant contacté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

7 Photo numérique  SO

Nombre de photos prises sur le terrain : 41 Nombre de photos intégrées au rapport : 26

Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Sandra Veilleux avec un appareil photo de type Sony DSC-W800. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-15\veisa01\7430-15-01-03755-03\2020-10-29

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.

7.1 Modification apportée aux photos numériques ↓↑ - +  SO

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - +  SO

9 Autre pièce annexée au rapport ↓↑ - +  SO

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Autre	1	Planche contact des photographies (2 pages)
2	Autre	2	Coordonnées des points GPS de l'inspection Ferme Kingsbury 2020-10-29 (1 page)
3	Croquis	3	Déboisement et remaniement de sol réalisés en marécages / Ferme Kingsbury inc. / 2020-10-29 (2 pages)
4	Autre	4	Formulaire Identification Délimitation Milieux Humides (2 pages)
5	Autre	5	Tableau des sondages de sol (1 page)
6	Autre	6	Registre de l'entreprise Ferme Kingsbury (5 pages)
7	Document	7	Registre foncier pour les lots 2 623 887 et 2 625 731 (9 pages) <span style="color: red;">S/O</span>

10 Équipement utilisé ↓↑ - +  SO

#	Type d'équipement	Modèle	Commentaire
1	GPS	Garmin Legend HCx etrex	± 1m de précision
2	Autre	Tarière	
3	Télémètre	Bushnell Yardage Pro 1000	± 1m de précision
4	Autre	Ruban à mesurer	± 0,5 cm de précision

11 Échantillon ↓↑ - +  SO

12 Mise en contexte  SO

Des plaintes sont reçues au MELCC, le 18 août ainsi que les 8 et 16 septembre, concernant des travaux illégaux de déboisement en milieux humides isolés en cours sur les lots 2 623 887 et 2 625 731 à Saint-André-d'Argenteuil. Ces travaux sont réalisés par Ferme Kingsbury inc. dans le but de mettre en culture.

Le 14 septembre 2020, la ville de Saint-André-d'Argenteuil inspecte les lieux. L'inspectrice en bâtiment et environnement relève du déboisement en milieu humide cartographié en géoréférençant son relevé GPS dans la cartographie municipale. Selon les indices retracés et information obtenue du responsable rencontré sur place de Ferme Kingsbury inc. (QUI), ce déboisement serait pour des fins de mises en culture (POURQUOI). Un avis d'infraction a été transmis à Ferme Kingsbury inc. et 2 autres constats d'infractions étaient prévues lors des échanges en septembre, soit un pour travaux sans autorisations et un pour travaux en milieu humide, selon la réglementation municipale applicable et les observations faites lors de leur inspection.

La présente inspection vise donc à vérifier le bien-fondé de la plainte.

13 Description de l'intervention

Se référer au rapport photographique, annexé à la suite du présent rapport, à la planche contact des photographies (Annexe 1), aux coordonnées des points GPS (Annexe 2) et au croquis 1 (Annexe 3).

**CONSTATS**

Je constate les éléments suivants lors de la présente inspection.

Je constate 2 zones où il y a présence d'andains de terre et d'amas de débris végétaux enlignés. Aucune machinerie et aucune personne n'est présente sur place. Un seul fossé longe le côté est du chemin d'accès. (Photos 1-2, GPS 229)

**Zone de déboisement 1 : à l'est du chemin d'accès**

La zone déboisée à l'est du chemin présente des ornières parallèles comme souvent retrouvées après le labourage d'une terre agricole. Le sol dans cette zone est à nu et exempt de végétation (Photo 3, GPS 230). Je constate des enlignements d'andains de terre et d'amas de débris végétaux ayant pour orientation nord-sud. De fait, le sol dans cette zone a été dessouché et remanié. Je ne constate aucune reprise végétale sur les sols remaniés à nu, ce qui m'indique que les travaux ont été effectués récemment, correspondant aux dates des plaintes et de la visite de la ville. En circulant à pied dans cette zone, je constate que le sol est gorgé d'eau en raison de la succion

## 13 Description de l'intervention

à chacun de mes pas. De plus, de l'argile se colle à mes bottes de façon à ce que cela rende difficile de marcher sans nettoyage fréquent.

Je constate la présence de troncs et de branches encore feuillus au travers des andains de thuya occidental (espèce facultative de milieux humides (FACH ci-après))<sup>1</sup>, de troncs de frênes, de troncs et de branches feuillues d'érables rouges (FACH) (Photos 4-15, GPS 229-241).

À l'extrémité est de la zone 1 déboisée, je constate la présence d'un fossé récemment mis à nu et excavé car je n'observe aucune végétation dans les talus (Photos 5-6, GPS 233-235). On y voit les traces d'excavation à l'aide d'un godet dans les talus. De plus, le profil du sol à découvert m'indique une composition minérale argileuse grise avec présence de mouchetures orangées et rosées (*voir les sondages de sol plus bas dans la présente sous-section*). Le fossé contient de l'eau stagnante au fond du lit mais aucun écoulement n'est perçu au moment de l'inspection. Sa largeur est évaluée à 2m et sa profondeur également en comparant à ma taille. En géoréférençant mes points GPS, je mesure la longueur de ce fossé à 303 m. Les éléments constatés dans la zone 1 déboisée, soit le sol argileux et les espèces FACH coupées et présentes dans les andains, m'indiquent la possibilité d'être en présence d'un milieu humide.

Je procède donc à la caractérisation du milieu non perturbé à l'est de la zone 1 en complétant le formulaire Identification Délimitation Milieux Humides (Annexe 4) selon le Guide d'identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional<sup>1</sup> (Guide ci-après). Suite à la complétion du formulaire, je suis en mesure de confirmer être en présence d'un sol hydromorphe et d'une végétation hydrophile. Selon le diagnostic en cas de divergence du Guide, l'absence d'indices hydrologiques pourrait s'expliquer par la caractérisation réalisée en période sèche ou par une perturbation hydrologique. De fait, la présence d'une tranchée entre la zone 1 déboisée et le milieu non perturbé a été excavée récemment. Puisque la végétation dominante se compose avec plus de 25% d'arbres et d'arbustes, je détermine que le milieu caractérisé est un marécage. (Photos 7 à 9, GPS 236-237)

Le fossé a donc été excavé dans ce marécage car le même type de sol est rencontré dans les talus du fossé. La superficie du fossé en marécage équivaut à 606 m<sup>2</sup>.

**NON CONFORME en vertu de l'article 22 al.1 (4) de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE ci-après)**

Je constate une tranchée au nord de la zone 1 déboisée (Photos 10-11, GPS 231). Le profil du sol à découvert m'indique qu'il y a un horizon de sol organique de moins de 30 cm, mesurée au ruban, sur un horizon minéral argileux gris, soit le même rencontré dans le marécage caractérisé à l'est de la zone 1 déboisée. La longueur de la tranchée totalise 24m, déterminée à l'aide du télémètre. La largeur est évaluée à 1m au pas, considérant qu'un pas d'homme équivaut à 1m. La profondeur de la tranchée mesure 78 cm, déterminée à l'aide du ruban. Je constate un faible écoulement d'eau claire dans la tranchée jusqu'au lit d'écoulement au nord de la zone 1 déboisée. Cette tranchée a été excavée dans le marécage sur une superficie de 24 m<sup>2</sup>.

**NON CONFORME en vertu de l'article 22 al.1 (4) de la LQE**

Afin d'évaluer la superficie du déboisement et du remaniement de sol en marécage, j'effectue quelques sondages dans la zone 1 à proximité de secteurs où il y a accumulation d'eau au-dessus de la surface du sol (Photos 12 à 14-16-17, GPS 238 À 240 et 242 / S1 à S4, Annexe 5). Ces sondages m'indiquent qu'il y a présence de sols hydromorphes correspondant au marécage identifié dans la cartographie de Canards Illimités du secteur et ayant été validé lors de la présente inspection. En géoréférençant la zone 1 déboisée sur cette cartographie dans l'atlas géomatique du MELCC (atlas ci-après), je détermine que la superficie déboisée, dessouchée et remaniée en marécage équivaut minimalement à 39 417m<sup>2</sup>.

**NON CONFORME en vertu de l'article 22 al.1 (4) de la LQE**

Le lit d'écoulement au sud de la zone 1 est complètement obstrué par du remblai exempt de végétation et à nu. Ce qui m'indique qu'il a été déposé dans ce lit récemment. (*Voir la sous-section INFO-SOLS de la section Vérification complémentaire à l'intervention pour les conclusions de ce constat*)

### Zone de déboisement 2 : à l'ouest du chemin d'accès

Je retrouve, dans la zone 2, des enlignements d'andains et d'amas de débris végétaux, tels qu'observés dans la zone 1, dans lesquels je constate des troncs et des branches feuillus d'espèces FACH, tel que l'érable rouge et le thuya occidental. Toute la zone boisée du côté ouest du chemin d'accès est maintenant déboisée. Je ne suis donc pas en mesure de procéder à une caractérisation de milieux humides en complétant le formulaire. J'obtiens donc des informations par sondage de sol.

Une parcelle de sol de cette zone est dessouchée et remaniée, équivalent au tiers de la zone 2 (Photo 19, GPS 243). Le sol présente des ornières parallèles comme souvent retrouvées après le labourage d'une terre agricole. Le sol dans cette parcelle est à nu et exempt de végétation. En circulant à pied dans cette zone, je constate que le sol est gorgé d'eau en raison de la succion à chacun de mes pas. De plus, de l'argile se colle à mes bottes de façon à ce que cela rende difficile de marcher sans nettoyage fréquent. Sa superficie n'est pas mesurée sur le terrain mais évaluée plus bas. Je procède à un sondage de sol (Photos 18-19, GPS 243 / S5, Annexe 5). Sa composition est semblable à ce qu'on retrouve dans la zone 1 et s'avère être un sol hydromorphe.

Les deux autres tiers de la zone 2 ne sont que déboisés sans remaniement du sol (Photo 20, GPS 244). De fait, je suis en mesure de distinguer le sol original entre les souches coupées. Dans ce deux tiers, je constate des petites repousses de thuya occidental (FACH), de pruches, de frênes, de framboisiers, de chardons-Marie, de pissenlits, d'ifs du Canada, de carex *sp.*, d'onoclees sensibles (FACH) et d'érables rouges (FACH). À l'aide du télémètre, j'évalue la superficie de ce deux tiers à 60m par 100m, soit 6 000m<sup>2</sup>. Il est moins difficile d'y circuler à pied. Je localise des secteurs où il y a accumulations d'eau à la surface du sol, entourés d'arbustes d'ormes d'Amérique (FACH) (Photos 23-24, GPS 247). Ils ont carrément les pieds dans l'eau. Je procède à deux sondages de sol (Photos 21-22, GPS 245 / S6-S7, Annexe 5). Le sol S6 ne possède pas les caractéristiques d'un sol hydromorphe. Le sol S7 est semblable à ce qu'on retrouve dans la zone 1 et s'avère être un sol hydromorphe (Photos 25-26, GPS 248).

<sup>1</sup> Bazoge, A., D. LACHANCE et C. Villeneuve (2015). *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de l'expertise en biodiversité et Direction de l'aménagement et des eaux souterraines, Québec.

### 13 Description de l'intervention

Les sondages S5 et S7 réalisés dans la zone 2 m'indiquent qu'il y a présence de sols hydromorphes correspondant au marécage identifié dans la cartographie de Canards Illimités du secteur. Cette cartographie évalue la superficie de ce marécage à 26 000m<sup>2</sup> (Voir la sous-section ATLAS de la section Vérification complémentaire à l'intervention). Considérant que le tiers a été déboisée et remaniée, je considère qu'il y a eu déboisement et remaniement du sol en marécage sur 8 667m<sup>2</sup> et qu'il y a eu déboisement en marécage sur 17 333m<sup>2</sup>.

**NON CONFORME en vertu de l'article 22 al.1 (4) de la LQE**

### 14 Vérification complémentaire à l'intervention

SO

#### ATLAS

En géoréférençant mes points GPS dans l'atlas, je localise les travaux effectués en marécage dans la zone 1 sur le lot 2 623 887 et dans la zone 2 sur le lot 2 625 731. (OÙ)

L'identification des milieux humides établit par Canards Illimités sur ces lots est 2 marécages. Cela correspond à ce qui a été caractérisé dans la zone boisée non perturbée lors de la présente inspection.

Selon la couche Hydrographie de l'atlas, je constate qu'une partie du lit d'écoulement au nord de la zone 1 ainsi que le lit au sud de celle-ci sont identifiés comme étant des cours d'eau intermittents. (Voir la sous-section INFO-SOLS de la présente section pour plus de détail à ce sujet)

À l'aide de la couche LIDAR –Modèle numérique de terrain en relief ombré, je ne distingue aucune dépression rectiligne au niveau du fossé excavé constaté à l'est de la zone 1. Les zones 1 et 2 apparaissent comme étant sur terrain plat. (Annexe 3 – Croquis 2)

Selon la couche Milieux humides détaillés de l'atlas, le marécage identifié dans la zone 2 couvre 2.6 ha.

#### SAGO

Dans le système informatique du MELCC, je ne constate aucune autorisation délivrée à Ferme Kingsbury inc ou tout autre intervenant pour des travaux en milieux humides sur les lots 2 623 887 et 2 625 731 à Saint-André-d'Argenteuil.

#### INFO-SOLS

Sur le site Info-sols du MAPAQ, je constate que le lit d'écoulement au sud de la zone 1 déboisée est un cours d'eau verbalisé. Aucune donnée en lien avec les interventions historiques de la MAPAQ ne sont disponibles sur le site. Puisqu'il y a eu remblai dans un cours d'eau à des fins agricoles, cela demeure sous la juridiction municipale.

#### REGISTRE DES ENTREPRISES

Ferme Kingsbury est immatriculée au registre des entreprises et œuvre dans les domaines de l'industrie des produits laitiers et de la culture de céréales (Annexe 6),

#### REGISTRE FONCIER

Selon le registre foncier, les lots 2 623 887 et 2 625 731 sont propriétés de 9317 5628 QUÉBEC INC., soit Ferme Kingsbury Inc. (Annexe 7).

#### ÉCHANGES

Le **28 octobre 2020**, l'inspectrice en bâtiment et environnement de la ville de Saint-André-d'Argenteuil me confirme par courriel que la ville n'a eu aucun retour de la part des propriétaires suite à l'envoi de l'avis d'infraction. Elle ne fait pas mention des démarches en lien avec les 2 autres avis d'infractions prévues.

Le **24 novembre 2020**, je contacte la secrétaire par téléphone. Celle-ci mentionne être à la retraite et ne s'occupe pas des travaux de la ferme. Elle me réfère au président. En date de la signature du présent rapport, je n'ai reçu aucun retour d'appel du président, responsable des travaux de Ferme Kingsbury inc.

### 15 Conclusion

Lors de l'inspection réalisée le 29 octobre 2020, j'ai constaté le manquement suivant, commis par Ferme Kingsbury inc. (QUI) dans le but de mettre en culture (POURQUOI) :

(QUOI/OÙ) Avoir réalisé un projet, soit tous travaux, toutes constructions ou toutes autres interventions dans des milieux humides et hydriques visés à la section V.1, sans détenir l'autorisation préalable du ministre, à savoir :

- Avoir déboisé, dessouché et remanié le sol en marécage situé sur les lots 2 623 887 (39 417m<sup>2</sup>) et 2 625 731 (8667 m<sup>2</sup>) à Saint-André-d'Argenteuil sur une superficie totale de 48 084m<sup>2</sup>;
- Avoir déboisé en marécage situé sur le lot 2 625 731 à Saint-André-d'Argenteuil sur une superficie de 17 333m<sup>2</sup>;
- Avoir aménagé 2 tranchées en marécage sur le lot 2 623 887 à Saint-André-d'Argenteuil sur une superficie de 630m<sup>2</sup>.

LQE, article 22 al.1 (4)

Ces travaux ont été réalisés à l'aide de machineries (COMMENT). Aucune autorisation du MELCC n'a été délivrée pour ces travaux ni

<b>15 Conclusion</b>
aucun permis municipaux. Les plaintes et les informations obtenues de la ville indiquent que les travaux étaient en cours entre le 18 août et le 14 septembre, date de l'inspection de la ville (QUAND).

<b>16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés</b>	↓↑ - + □ SO								
<table border="1"> <tr> <td style="width: 5%; text-align: center;"><b>1</b></td> <td> <b>Manquement :</b> Voir la section Conclusion  <b>Référence légale :</b> LQE, article 22 al.1 (4) </td> <td rowspan="4" style="vertical-align: top; padding-left: 20px;"> <b>Degré de gravité des conséquences :</b> Modéré   <b>Gravité objective du manquement de catégorie :</b> B </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> <b>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain :</b> Très faible risque d'atteinte (mineur)  <b>Explication :</b> Il s'agit d'un secteur agricole peu urbanisé. Selon l'atlas, aucun site de prélèvement d'eau ne se situe dans le secteur. Néanmoins, les travaux de déboisement ont causé une atteinte au bien-être puisqu'il y a eu 4 plaintes à ce sujet reçues au MELCC dans la même période. </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> <b>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune :</b> Risque d'atteinte significative (modéré)  <b>Les conséquences sont :</b> Réversibles en tout ou en partie  <b>Explication :</b> Le déboisement et le dessouchage détruit la végétation originale, d'autant plus que la superficie touchée est importante. La perte du couvert végétal pourrait assécher le sol plus rapidement et permettre l'installation d'espèces végétales pionnières, tel qu'observé dans la zone 2 avec le pissenlit et le framboisier. Les deux zones boisées pouvaient correspondre à des aires importantes pour la faune, telles que des aires de repos ou d'alimentation. Le remaniement du sol apporte une oxygénation en surface qui aide à la décomposition de la matière organique. Ce remaniement n'est pas un processus naturel et pourrait modifier le type de sol. L'utilisation de machinerie risque d'introduire des espèces exotiques envahissantes et compacter le sol par les passages répétés. L'aménagement de tranchées profondes pourrait risquer de drainer le marécage et influencer l'hydrologie du secteur où elles se situent.             La remise en état des lieux par ensemencement et plantation d'Espèces indigènes permettrait d'éviter l'installation d'espèces pionnières et exotiques envahissantes. Cela permettrait d'éviter l'assèchement des sols et faciliterait la reprise d'une végétation hydrophile. </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> <b>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché :</b> Moyennement sensible (modéré)  <b>Explication :</b> La superficie touchée est importante. Je n'ai constaté aucune espèce exotique envahissante. Il s'agit d'un secteur agricole situé dans un bassin versant dégradé, selon le Règlement sur les exploitations agricoles. Il ne s'agit ni d'une zone de compensation, ni d'un habitat faunique ou floristique. Aucune espèce menacée ou vulnérable n'est relevé dans le secteur dans l'atlas. </td> </tr> </table>	<b>1</b>	<b>Manquement :</b> Voir la section Conclusion <b>Référence légale :</b> LQE, article 22 al.1 (4)	<b>Degré de gravité des conséquences :</b> Modéré  <b>Gravité objective du manquement de catégorie :</b> B	<b>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain :</b> Très faible risque d'atteinte (mineur) <b>Explication :</b> Il s'agit d'un secteur agricole peu urbanisé. Selon l'atlas, aucun site de prélèvement d'eau ne se situe dans le secteur. Néanmoins, les travaux de déboisement ont causé une atteinte au bien-être puisqu'il y a eu 4 plaintes à ce sujet reçues au MELCC dans la même période.		<b>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune :</b> Risque d'atteinte significative (modéré) <b>Les conséquences sont :</b> Réversibles en tout ou en partie <b>Explication :</b> Le déboisement et le dessouchage détruit la végétation originale, d'autant plus que la superficie touchée est importante. La perte du couvert végétal pourrait assécher le sol plus rapidement et permettre l'installation d'espèces végétales pionnières, tel qu'observé dans la zone 2 avec le pissenlit et le framboisier. Les deux zones boisées pouvaient correspondre à des aires importantes pour la faune, telles que des aires de repos ou d'alimentation. Le remaniement du sol apporte une oxygénation en surface qui aide à la décomposition de la matière organique. Ce remaniement n'est pas un processus naturel et pourrait modifier le type de sol. L'utilisation de machinerie risque d'introduire des espèces exotiques envahissantes et compacter le sol par les passages répétés. L'aménagement de tranchées profondes pourrait risquer de drainer le marécage et influencer l'hydrologie du secteur où elles se situent.  La remise en état des lieux par ensemencement et plantation d'Espèces indigènes permettrait d'éviter l'installation d'espèces pionnières et exotiques envahissantes. Cela permettrait d'éviter l'assèchement des sols et faciliterait la reprise d'une végétation hydrophile.		<b>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché :</b> Moyennement sensible (modéré) <b>Explication :</b> La superficie touchée est importante. Je n'ai constaté aucune espèce exotique envahissante. Il s'agit d'un secteur agricole situé dans un bassin versant dégradé, selon le Règlement sur les exploitations agricoles. Il ne s'agit ni d'une zone de compensation, ni d'un habitat faunique ou floristique. Aucune espèce menacée ou vulnérable n'est relevé dans le secteur dans l'atlas.	
<b>1</b>	<b>Manquement :</b> Voir la section Conclusion <b>Référence légale :</b> LQE, article 22 al.1 (4)	<b>Degré de gravité des conséquences :</b> Modéré  <b>Gravité objective du manquement de catégorie :</b> B							
<b>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain :</b> Très faible risque d'atteinte (mineur) <b>Explication :</b> Il s'agit d'un secteur agricole peu urbanisé. Selon l'atlas, aucun site de prélèvement d'eau ne se situe dans le secteur. Néanmoins, les travaux de déboisement ont causé une atteinte au bien-être puisqu'il y a eu 4 plaintes à ce sujet reçues au MELCC dans la même période.									
<b>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune :</b> Risque d'atteinte significative (modéré) <b>Les conséquences sont :</b> Réversibles en tout ou en partie <b>Explication :</b> Le déboisement et le dessouchage détruit la végétation originale, d'autant plus que la superficie touchée est importante. La perte du couvert végétal pourrait assécher le sol plus rapidement et permettre l'installation d'espèces végétales pionnières, tel qu'observé dans la zone 2 avec le pissenlit et le framboisier. Les deux zones boisées pouvaient correspondre à des aires importantes pour la faune, telles que des aires de repos ou d'alimentation. Le remaniement du sol apporte une oxygénation en surface qui aide à la décomposition de la matière organique. Ce remaniement n'est pas un processus naturel et pourrait modifier le type de sol. L'utilisation de machinerie risque d'introduire des espèces exotiques envahissantes et compacter le sol par les passages répétés. L'aménagement de tranchées profondes pourrait risquer de drainer le marécage et influencer l'hydrologie du secteur où elles se situent.  La remise en état des lieux par ensemencement et plantation d'Espèces indigènes permettrait d'éviter l'installation d'espèces pionnières et exotiques envahissantes. Cela permettrait d'éviter l'assèchement des sols et faciliterait la reprise d'une végétation hydrophile.									
<b>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché :</b> Moyennement sensible (modéré) <b>Explication :</b> La superficie touchée est importante. Je n'ai constaté aucune espèce exotique envahissante. Il s'agit d'un secteur agricole situé dans un bassin versant dégradé, selon le Règlement sur les exploitations agricoles. Il ne s'agit ni d'une zone de compensation, ni d'un habitat faunique ou floristique. Aucune espèce menacée ou vulnérable n'est relevé dans le secteur dans l'atlas.									

**16.1 Facteurs aggravants**  SO

**16.2 Facteurs atténuants**  SO

**17 Recommandations**

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Modéré	
Ainsi, je recommande de/d' :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Envoyer un avis de non-conformité à Ferme Kingsbury inc. pour le manquement constaté;</li> <li>▪ Aviser la ville de Saint-André-d'Argenteuil pour le remblai constaté dans un cours d'eau au sud de la zone 1;</li> <li>▪ Conformément à la Directive sur le traitement des manquements, évaluer la possibilité d'imposer une sanction administrative pécuniaire (SAP ci-après) pour le manquement à l'article 22 al.1 (4) de la LQE (article 115.25 al.1 (2) – 5 000\$ pour une personne morale) afin d'inciter la personne à apporter rapidement les mesures correctives;</li> <li>▪ Planifier un suivi de manquement;</li> <li>▪ Fermer l'intervention.</li> </ul>	
<b>Rédigé par :</b> Sandra Veilleux	<b>Fonction :</b> Inspectrice
<b>Signature :</b> 	<b>Date de signature :</b> 2020-11-04

Approuvé par : Jasmin Kroese pour Nathalie Tardif

Fonction : Chef d'équipe intérimaire

Signature :



Date : 2020-11-24

**Commentaires :**

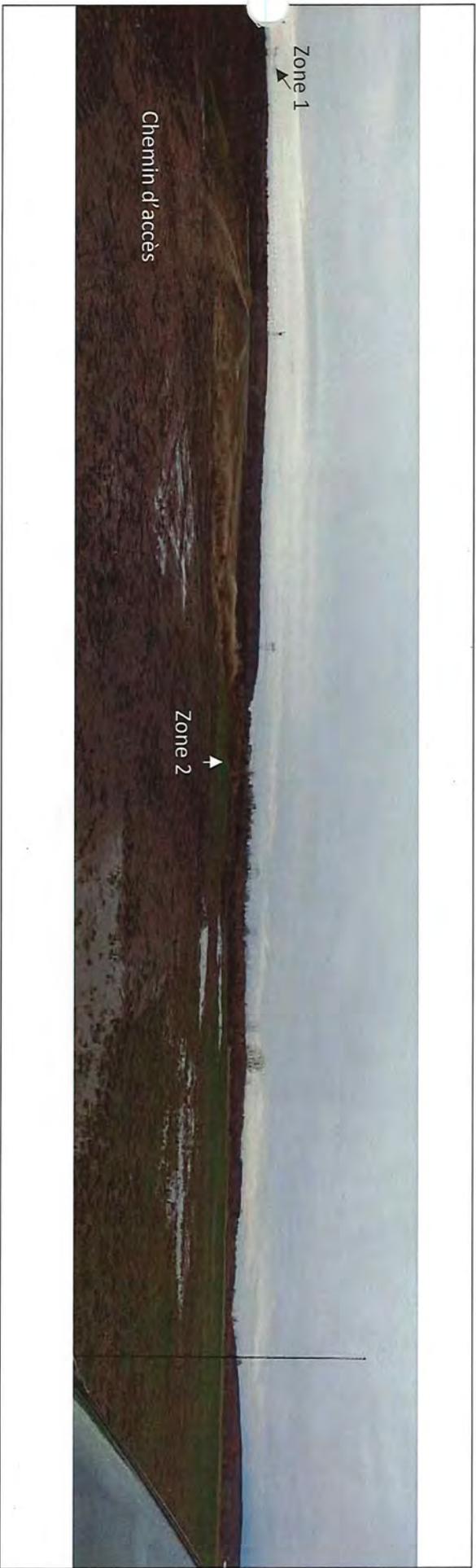
Je suis en accord avec les recommandations formulées :

- Transmettre un avis de non-conformité
- Préparer la synthèse des éléments soumis en vue d'imposer une SAP afin de soumettre le dossier au directeur régional
- Effectuer le suivi de manquement et s'assurer du retour à la conformité
- Transférer le dossier au Service des Enquêtes
- Fermer l'intervention



DSC00525.JPG

Photo 1: Zone 1 déboisée et amas de débris végétaux, vue direction sud-est (GPS 229)



DSC00526.JPG

Photo 2: Zone 2 déboisée et amas de débris végétaux, vue direction sud-ouest (GPS 229)



DSC00530.JPG

Photo 3: Ornières parallèles sur la zone 1 et enlignements d'andains et d'amas de débris végétaux, vue direction sud-est (GPS 230)

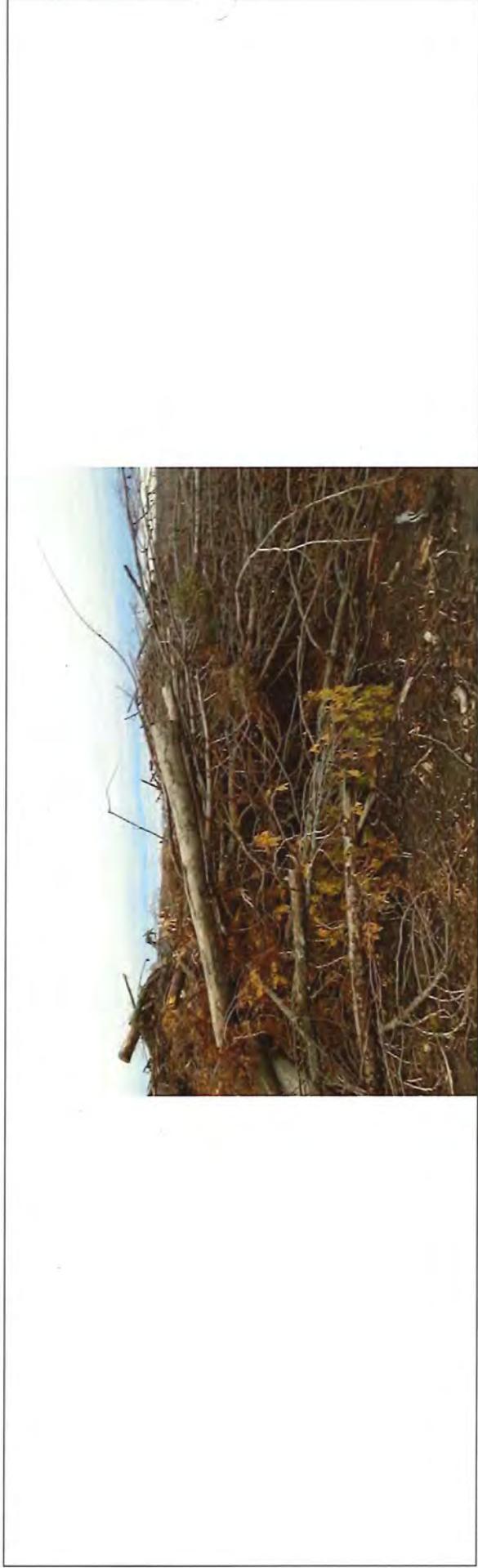


Photo 4: Présence de troncs et de branches encore feuillus de thuya occidental dans les amas, vue direction nord-ouest (GPS 229)

2020-10-29



DSC00535.JPG

Photo 5: Fossé à l'extrémité est de la zone 1, talus à nu, vue direction sud-est (GPS 233)



DSC00538.JPG

Photo 6: Fossé à l'extrémité est de la zone 1, talus à nu, vue direction nord-ouest (GPS 235)



DSC00542.JPG

Photo 7: Placette de caractérisation dans le milieu non perturbé boisé à l'est de la zone 1, vue direction est (GPS 236-237)



DSC00543.JPG

Photo 8: Sondage du sol dans la placette de caractérisation (GPS 237)



DSC00544.JPG

Photo 9: Sondage de sol dans la placette de caractérisation, sol minéral argileux avec mouchetures marquées (GPS 237)



DSC00531.JPG

Photo 10: Tranchée au nord de la zone 1, flèche = sens d'écoulement, vue direction nord-ouest (GPS 231)

Photo 12: Sol minéral argileux au sondage de sol S1 dans la zone 1 (GPS 238)

DSC00547.JPG



Photo 11: Tranchée au nord de la zone 1, flèche rouge = sens d'écoulement, vue direction nord-est, horizon minéral argileuse grise (GPS 231)

DSC00532.JPG





DSC00549.JPG

Photo 13: Sol hydromorphe avec mouchetures marquées au sondage S2 (GPS 239)



DSC00550.JPG

Photo 14: Sol hydromorphe avec mouchetures marquées au sondage S3 (GPS 240)



DSC00552.JPG

Photo 15 : Repousses d'érable rouge sur un des andains de la zone 1 (GPS 241)



DSC00553.JPG

Photo 16 : Sondage S4 dans la partie déboisée non remaniée au nord de la zone 1 (GPS 242)

2020-10-29



DSC00554.JPG

Photo 17 : Sondage S4 à l'ouest de la zone 1 effectué à proximité d'eau accumulée au-dessus de la surface du sol, vue direction sud-est (GPS 242)



DSC00555.JPG

Photo 18 : Sondage S5 dans la zone 2 déboisée et remaniée, sol hydromorphe (GPS 243)



DSC00557.JPG

Photo 19 : Sondage S5 dans la zone 2 déboisée et remaniée, sol hydromorphe, présence d'ornières au sol et accumulation d'eau à la surface, vue direction sud (GPS 243)



DSC00558.JPG

Photo 20 : Partie de la zone 2 déboisée non remaniée, vue direction sud-ouest (GPS 244)

2020-10-29



DSC00559.JPG

Photo 21 : Sondage de sol S6 dans la partie déboisée non remaniée de la zone 2, sol non hydromorphe (GPS 245)



DSC00560.JPG

Photo 22 : Sondage de sol S6 dans la partie déboisée non remaniée de la zone 2, sol non hydromorphe, à proximité d'accumulation d'eau à la surface, vue direction sud-est (GPS 245)



DSC00562.JPG

Photo 23 : Accumulation d'eau à la surface du sol entouré d'arbustes d'ormes d'Amérique (les pieds dans l'eau) dans la partie déboisée non remaniée de la zone 2, vue direction sud-ouest (GPS 247)



DSC00563.JPG

Photo 24 : Feuilles persistantes d'ormes d'Amérique dans la partie déboisée non remaniée de la zone 2, vue direction sud-ouest (GPS 247)

2020-10-29



DSC00564.JPG

Photo 25 : Sondage du sol S7, sol hydromorphe (GPS 248)



DSC00565.JPG

Photo 26 : Sondage du sol S7, sol hydromorphe, à proximité d'accumulation d'eau au-dessus du sol, vue direction sud-est (GPS 248)



DSC00525.JPG



DSC00526.JPG



DSC00527.JPG



DSC00528.JPG



DSC00529.JPG



DSC00530.JPG



DSC00531.JPG



DSC00532.JPG



DSC00533.JPG



DSC00534.JPG



DSC00535.JPG



DSC00536.JPG



DSC00537.JPG



DSC00538.JPG



DSC00539.JPG



DSC00540.JPG



DSC00541.JPG



DSC00542.JPG



DSC00543.JPG



DSC00544.JPG



DSC00545.JPG



DSC00546.JPG



DSC00547.JPG



DSC00548.JPG



DSC00549.JPG



DSC00550.JPG



DSC00551.JPG



DSC00552.JPG



DSC00553.JPG



DSC00554.JPG



DSC00555.JPG



DSC00556.JPG



DSC00557.JPG



DSC00558.JPG



DSC00559.JPG



DSC00560.JPG



DSC00561.JPG



DSC00562.JPG



DSC00563.JPG



DSC00564.JPG



DSC00565.JPG

waypoint ferme kingsbury 2020-10-29.txt

type,ident,Latitude,Longitude,y\_proj,x\_proj,comment,display,symbol,dist,proximity,color,altitude,depth,temp,time,wpt\_class,sub\_class,attrib,link,state,country,city,address,zip,facility,crossroad,ete,dtype,model,filename,ltime,magvar,geoidheight,desc,fix,sat,hdop,vdop,pdop,ageofdgpsdata,dgpsid,dir

WAYPOINT,229,45,547395106,-74,273738991,45,547395106,-74,273738991,29-OCT-20 9:17:34,,Shipwreck,,,,,78.232422,,,,,,garmin eTrex Legend HCx Software Version 3.20,,2029-10-20 05:17:34,,29-OCT-20 9:17:34,,,,,

WAYPOINT,230,45,547704734,-74,272872051,45,547704734,-74,272872051,29-OCT-20 9:22:53,,Shipwreck,,,,,73.906494,,,,,,garmin eTrex Legend HCx Software Version 3.20,,2029-10-20 05:22:53,,29-OCT-20 9:22:53,,,,,

WAYPOINT,231,45,547930123,-74,272464607,45,547930123,-74,272464607,29-OCT-20 9:25:21,,Shipwreck,,,,,73.425781,,,,,,garmin eTrex Legend HCx Software Version 3.20,,2029-10-20 05:25:21,,29-OCT-20 9:25:21,,,,,

WAYPOINT,232,45,547928195,-74,272015421,45,547928195,-74,272015421,29-OCT-20 9:33:20,,Shipwreck,,,,,77.030884,,,,,,garmin eTrex Legend HCx Software Version 3.20,,2029-10-20 05:33:20,,29-OCT-20 9:33:20,,,,,

WAYPOINT,233,45,548057444,-74,271578221,45,548057444,-74,271578221,29-OCT-20 9:35:08,,Shipwreck,,,,,76.550171,,,,,,garmin eTrex Legend HCx Software Version 3.20,,2029-10-20 05:35:08,,29-OCT-20 9:35:08,,,,,

WAYPOINT,234,45,546227172,-74,270539451,45,546227172,-74,270539451,29-OCT-20 9:44:04,,Shipwreck,,,,,85.442261,,,,,,garmin eTrex Legend HCx Software Version 3.20,,2029-10-20 05:44:04,,29-OCT-20 9:44:04,,,,,

WAYPOINT,235,45,545823583,-74,27006403,45,545823583,-74,27006403,29-OCT-20 9:51:20,,Shipwreck,,,,,74.867798,,,,,,garmin eTrex Legend HCx Software Version 3.20,,2029-10-20 05:51:20,,29-OCT-20 9:51:20,,,,,

WAYPOINT,236,45,547284046,-74,270876572,45,547284046,-74,270876572,29-OCT-20 9:59:47,,Shipwreck,,,,,75.829102,,,,,,garmin eTrex Legend HCx Software Version 3.20,,2029-10-20 05:59:47,,29-OCT-20 9:59:47,,,,,

WAYPOINT,237,45,547330901,-74,270876572,45,547330901,-74,270876572,29-OCT-20 10:53:50,,Shipwreck,,,,,88.566528,,,,,,garmin eTrex Legend HCx Software Version 3.20,,2029-10-20 06:53:50,,29-OCT-20 10:53:50,,,,,

WAYPOINT,238,45,547126383,-74,271307653,45,547126383,-74,271307653,29-OCT-20 11:11:23,,Shipwreck,,,,,72.94519,,,,,,garmin eTrex Legend HCx Software Version 3.20,,2029-10-20 07:11:23,,29-OCT-20 11:11:23,,,,,

WAYPOINT,239,45,547849573,-74,272774067,45,547849573,-74,272774067,29-OCT-20 11:24:32,,Shipwreck,,,,,75.348389,,,,,,garmin eTrex Legend HCx Software Version 3.20,,2029-10-20 07:24:32,,29-OCT-20 11:24:32,,,,,

WAYPOINT,240,45,547014652,-74,272317756,45,547014652,-74,272317756,29-OCT-20 11:36:33,,Shipwreck,,,,,67.177368,,,,,,garmin eTrex Legend HCx Software Version 3.20,,2029-10-20 07:36:33,,29-OCT-20 11:36:33,,,,,

WAYPOINT,241,45,546818599,-74,272533506,45,546818599,-74,272533506,29-OCT-20 11:49:17,,Shipwreck,,,,,73.185547,,,,,,garmin eTrex Legend HCx Software Version 3.20,,2029-10-20 07:49:17,,29-OCT-20 11:49:17,,,,,

WAYPOINT,242,45,545726018,-74,272259586,45,545726018,-74,272259586,29-OCT-20 11:56:10,,Shipwreck,,,,,72.94519,,,,,,garmin eTrex Legend HCx Software Version 3.20,,2029-10-20 07:56:10,,29-OCT-20 11:56:10,,,,,

WAYPOINT,243,45,546525819,-74,274202008,45,546525819,-74,274202008,29-OCT-20 12:12:31,,Shipwreck,,,,,65.735352,,,,,,garmin eTrex Legend HCx Software Version 3.20,,2029-10-20 08:12:31,,29-OCT-20 12:12:31,,,,,

WAYPOINT,244,45,546307219,-74,274249282,45,546307219,-74,274249282,29-OCT-20 12:17:56,,Shipwreck,,,,,69.340332,,,,,,garmin eTrex Legend HCx Software Version 3.20,,2029-10-20 08:17:56,,29-OCT-20 12:17:56,,,,,

WAYPOINT,245,45,546106724,-74,274569722,45,546106724,-74,274569722,29-OCT-20 12:25:57,,Shipwreck,,,,,66.696655,,,,,,garmin eTrex Legend HCx Software Version 3.20,,2029-10-20 08:25:57,,29-OCT-20 12:25:57,,,,,

WAYPOINT,246,45,545964483,-74,274429744,45,545964483,-74,274429744,29-OCT-20 12:32:11,,Shipwreck,,,,,64.293457,,,,,,garmin eTrex Legend HCx Software Version 3.20,,2029-10-20 08:32:11,,29-OCT-20 12:32:11,,,,,

WAYPOINT,247,45,545315556,-74,273915011,45,545315556,-74,273915011,29-OCT-20 12:34:42,,Shipwreck,,,,,67.657959,,,,,,garmin eTrex Legend HCx Software Version 3.20,,2029-10-20 08:34:42,,29-OCT-20 12:34:42,,,,,

WAYPOINT,248,45,54468465,-74,273487031,45,54468465,-74,273487031,29-OCT-20 12:45:47,,Shipwreck,,,,,66.696655,,,,,,garmin eTrex Legend HCx Software

waypoint ferme kingsbury 2020-10-29.txt  
Version 3.20,,2029-10-20 08:45:47,,,29-OCT-20 12:45:47,,,,,  
WAYPOINT,249,45,762590077,-74,34944476,45,762590077,-74,34944476,29-OCT-20  
13:48:02,,Shipwreck,,,,,270.975342,,,,,,garmin eTrex Legend HCx Software  
Version 3.20,,2029-10-20 09:48:02,,,29-OCT-20 13:48:02,,,,,  
WAYPOINT,250,45,762630813,-74,349555485,45,762630813,-74,349555485,29-OCT-20  
13:52:16,,Shipwreck,,,,,273.138306,,,,,,garmin eTrex Legend HCx Software  
Version 3.20,,2029-10-20 09:52:16,,,29-OCT-20 13:52:16,,,,,  
WAYPOINT,251,45,762345074,-74,350408344,45,762345074,-74,350408344,29-OCT-20  
14:16:19,,Shipwreck,,,,,254.3927,,,,,,garmin eTrex Legend HCx Software  
Version 3.20,,2029-10-20 10:16:19,,,29-OCT-20 14:16:19,,,,,,

No : 1

Titre : Déboisement et remaniement de sol réalisés en marécages / Ferme Kingsbury inc. / 2020-10-29



**Légende**

- Tracé de l'inspection
- Point GPS de l'inspection
- Hydrographie
- Fossés/tranchées constatés
- Sondages de sol
- Travaux en marécages constatés
- Lot du cadastre rénové et numéro
- Milieux humides détaillés
- Numérotation et direction des photos

Dessiné par : Sandra Veilleux

Lieu : Lots 2 625 731 et 2 623 887 à Saint-André-d'Argenteuil

Échelle : 1 : 2 600

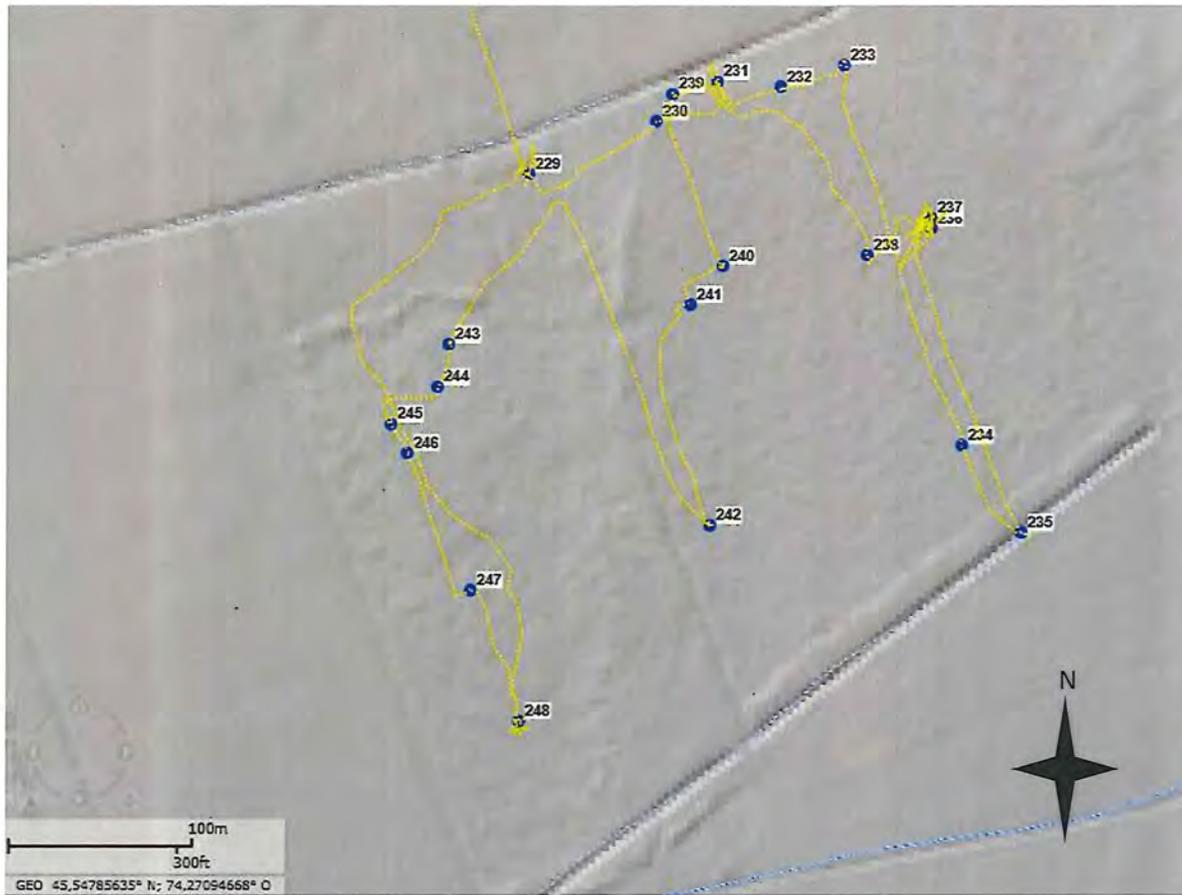
Source : Atlas géomatique du MELCC.

Fond de carte : Orthos multizones 20cm 2018 WMS (MERN)

Couches : Milieux humides détaillés (MELCC et Canards Illimités Canada (CIC), 19 août 2019), Hydrographie (MELCC, BDTQ, CANVEC, BDTA, etc...), Lot du cadastre rénové (Cadastre Qc, 1<sup>er</sup> août 2020), Numéros de lot (MERN, 1<sup>er</sup> août 2020)

**No : 2**

**Titre : Déboisement et remaniement de sol réalisés en marécages / Ferme Kingsbury inc. / 2020-10-29 / LIDAR**



**Légende**

-  Tracé de l'inspection
-  Point GPS de l'inspection
-  Hydrographie

**Dessiné par : Sandra Veilleux**

**Source : Atlas géomatique du MELCC.**

**Lieu : Lots 2 625 731 et 2 623 887 à Saint-André-d'Argenteuil**

**Couches : LIDAR – Modèle numérique de terrain en relief ombré (MFFP, mai 2019)**

**Échelle : 1 : 2 600**

# Formulaire identification délimitation milieux humides (Août 2014)

Annexe 4

## Section 1 - IDENTIFICATION

Numéro de station : #1	Date: 2020-10-29
Point GPS: 236-237	Nom évaluateur(s): Sandra Valleux
Photos: Plusieurs	Numéro échantillon: —

## Section 2 - DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A	Contexte : Estuarien Marin Riverain <b>Palustre</b> Lacustre
	Situation <b>Terrain plat</b> - Haut de pente - Bas de pente - Mi pente - Replat - Dépression ouverte - Dépression fermée
2B	Forme de terrain Concave Convexe <b>Régulier</b> Irrégulier
	Présence de dépressions : oui <b>non</b> % de dépressions / % monticules : 0
	La végétation est-elle perturbée ? <b>oui</b> non <i>Empreinte fossé</i> <i>arbres affectés par exca. du fossé</i>
	Les sols sont-ils perturbés ? oui <b>non</b> <i>zone déboisée à 1'0</i>
2B	L'hydrologie est-elle perturbée ? <b>oui</b> non <i>fossé excavé</i>
	Est-ce un milieu anthropique ? oui <b>non</b>
	Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ? oui <b>non</b>

Type de perturbation : *Fossés N, O et S terres agricoles N et S zone déboisée à 1'0*  
 Pressions : Indiquer le type de pression et la distance.  
*Fossé à 0m à 1'0 et après zone déboisée*  
 Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) : **0** % de la placette

## Section 3 - HYDROLOGIE

3A	Eau libre de surface oui <b>non</b>
	Lien hydrologique : Lac - cours d'eau permanent - cours d'eau intermittent - <b>fossé</b> <i>voir en verbalisé</i>
3B	Type de lien hydrologique de surface :
	1 : Source d'un cours d'eau      3 : Connexion de la charge et de la décharge      5 : Traversé par un cours d'eau 2 : Récepteur d'un cours d'eau      4 : En bordure d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau      6 : <b>Aucun</b> cours d'eau
3B	Indicateurs primaires
	Indicateurs secondaires

Indicateurs primaires:  
 Inondé  
 Saturé d'eau dans les 30 premiers cm  
 Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres...)  
 Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments  
 Odeur de soufre (œuf pourri)  
 Litière noirâtre  
 Effet rhizosphère (oxydation autour des racines)  
 Écorce érodée

Indicateurs secondaires:  
 Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol *P3-P14*  
 Lignes de mousses sur les troncs  
 Souches hypertrophiées  
 Lenticelles hypertrophiées  
 Système racinaire peu profond  
 Racines adventives

## Section 4 - SOL

4A	Horizon organique : <del>—</del> cm - fibrique - mésique - humique	Profondeur de la nappe : <del>—</del> cm					
	Profondeur du roc (si observée) : <del>—</del> cm <i>pas atteint</i>	Classe de drainage : <b>6</b>					
4B	Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) : <del>—</del> cm <i>plus profond que 30cm</i>	Présence de drainage interne oblique : oui <b>non</b>					
	Sol réductique (complètement gleyifié) : <del>—</del> cm						
Cas complexes : <del>sols rouges - texture sableuse - Ortstein - Fragipan</del>							
Description du profil de sol (facultatif)							
Profondeur (cm)	Horizon	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension	Contraste
0-24	min.	limoneuse argileuse	brun foncé 10YR 2/1				
24-36	min.	arg.	gris 2.5Y 5/2	jaune 2.5Y 4/4	abond	petit	distinct
36-44	"	"	"	rose 5YR 4/4	moj.	gros	marqué

Section 5 - VÉGÉTATION

ESPÈCES par strate	H (m)	% absolu	% relatif	Espèce dominante (O/N)	Statut
<b>Arborescente</b>					
Thuya occ.		10	20	O	FACH
Prunche		15	30	O	NI
Erable rouge (feuilles)		10	20	O	FACH
Sapin baumier		5	10	N	NI
Frêne noir (feuilles)		10	20	O	FACH
Peuplier faux-tremble		10	20	O	NI
total		50	100		
<b>Arbustive/ Régénération</b>					
Sapin baumier		10	25	O	NI
Thuya occ.		1	3	N	FACH
IF		5	14	N	NI
Bouleau jaune		1	3	N	NI
Erable rouge		10	28	O	FACH
Peuplier faux-tremble		1	3	N	NI
Orme d'Amérique		5	14	N	NI
fraise		1	3	N	NI
total		36	101		NI
<b>Non ligneuse - rayon de la station pour cette strate = 1m - 2m - 5m</b>					
Oxalacée sensible		5	12	N	FACH
aillet palustre		1	3	N	FACH
Chyphopie serrulata		2	6	N	NI
Carduus arvensis		1	3	N	FACH
Sauge sp. (brune)		20	61	O	NI
Verge d'or graminées		2	6	N	FACH
mitres hies		2	6	N	FACH
total		33	97		

Test de dominance

Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH

3+1 (A)

Nombre d'espèces dominantes NI

1+1 (B)

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes ? (A>B)

OUI  NON

Description des strates

**Strate arborescente :** Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.

**Strate arbustive :** Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.

**Strate non-ligneuse :** Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).

SYNTHÈSE

Végétation typique des milieux humides ?  oui  non  
 Test d'indicateurs hydrologiques positif ?  oui  non  
 Présence de sols hydromorphes ?  oui  non  
 Cette station est-elle un MH ?  oui  non

Type :

Étang Marais  Marécage Tourbière

Si tourbière : Tourbière boisée - Fen ouvert - Bog ouvert

Notes et croquis

branches d'aulnes rugueux avec feuilles au sol près du fossé  
 Vu mitres nu (FACH) partout dans la parcelle

*Annexes*

Tableau des sondages de sol - Ferme Kingsbury inc. - 2020-10-29

Sondage	GPS	Horizon	Profondeur (cm)	Couleur	Mouchetures	Profondeur (cm)	Couleur	Dimension et abondance	Contraste	Odeur soufre	Drainage	Sol hydromorphe
Zone 1												
S1	238 ± 0m	Minéral (argileux)	0-32	Grise 5Y 5/1 (Gley)	Rose-orangées	0-14	7.5YR 5/6	comme lessivées, moyennement abondantes et moyennement abondantes	Marqué	Non	5	Oui
					Jaune	14-32	10YR 5/6		Non			
S2 (sol non remanié à 10m du lit au nord de la zone 1)	239 ± 1m	Organo-minéral (argileux)	0-15	Brune foncée 10YR 2/1 (Gley)								
					Minéral (argileux)	15-30	Grise 2.5Y 4/2 (Gley)	Rose-orangées	15-30	7.5YR 4/6	moyennes, peu abondantes	Marqué
S3	240 ± 1m	Minéral (argileux)	7-30	Grise 5Y 5/2 (Gley)	Organique	0-7	Brune foncée 10YR 2/1					
					Minéral (argileux)	7-30	Grise 5Y 5/2 (Gley)	Jaune	7-30	7.5YR 4/6	petites, moyennement abondantes	Marqué
S4	242 ± 1m	Minéral (argileux)	0-28	Grise 2.5Y 4/1 (Gley) et brun foncé 2.5Y 3/1 (Gley)	Orangées	0-28	7.5YR 4/6	moyennes, moyennement abondantes	Marqué	Non	5	Oui
Zone 2												
S5 (sol remanié)	243 ± 1m	Minéral (argileux)	0-30	Grise 2.5Y 4/2 (Gley)	Orangées	0-30	7.5YR 4/7	moyennes, moyennement abondantes	Marqué	Non	5	Oui
S6 (sol non remanié)	245 ± 1m	Organique humique	0-16	Brune foncée								
					Minéral (argileux)	16-30	Grise-beige 2.5Y 4/2 (Gley)	Orangées	16-30	2.5Y 4/4	petites, peu abondantes	Faible
S7 (sol non remanié)	248 ± 1m	Minéral (argileux)	16-37	Grise-beige 2.5Y 4/2 (Gley)								
					Minéral (argileux)	0-16	Brune foncée 10YR 2/1 (Gley)	Orangées	16-37	7.5YR 4/6	moyennes, abondantes	Marqué